



MINISTRE DE L'EDUCATION

INTITULE	CPAIEN	DIRECTION	ADJOINTS
Ancienneté Générale de Service ( AGS )	Au 01/09 de l'année scolaire en cours 1 pt par an + 1/12ème pt par mois 1/30ème par jour (Maxi: 40 points)	Au 01/09 de l'année scolaire en cours 1 pt par an + 1/12ème pt par mois 1/30ème par jour (Maxi: 40 points)	Au 01/09 de l'année scolaire en cours 1 pt par an + 1/12ème pt par mois 1/30ème par jour (Maxi: 40 points)
Note Pédagogique	Au 01/09 de l'année scolaire en cours Coefficient 3 Actualisation des notes ( 0,5 p/fracion de 3 années après neutralisation des 3 premières années (Maximum : 60 pts)	Au 01/09 de l'année scolaire en cours Coefficient 3 Actualisation des notes ( 0,5 p/fracion de 3 années après neutralisation des 3 premières années (Maximum : 60 pts)	Au 01/09 de l'année scolaire en cours Coefficient 3 Actualisation des notes ( 0,5 p/fracion de 3 années après neutralisation des 3 premières années (Maximum : 60 pts)
Dipl Professionnel	1 pt / an depuis l'obtention des diplômes suivants : (CAFIMF-CAEAA- CAFIPEMF - CAAPSAIS-CAPASH-CAEI-PSYCHOLOGIE ) (maxi: 3 pts )	1 pt / an depuis l'obtention des diplômes suivants : (CAFIMF-CAEAA- CAFIPEMF - CAAPSAIS-CAPASH-CAEI-PSYCHOLOGIE ) (maxi: 3 pts )	1 pt / an depuis l'obtention des diplômes suivants : (CAFIMF-CAEAA- CAFIPEMF - CAAPSAIS-CAPASH-CAEI-PSYCHOLOGIE ) (maxi: 3 pts )
BONUS	20 points - priorité Médicale - rapprochement conjoint - Rapprochement de résidence de l'enfant (Parents séparés) - Situation personnelle exceptionnelle	20 points - priorité Médicale - rapprochement conjoint - Rapprochement de résidence de l'enfant (Parents séparés) - Situation personnelle exceptionnelle	20 points - priorité Médicale - rapprochement conjoint - Rapprochement de résidence de l'enfant (Parents séparés) - Situation personnelle exceptionnelle
Direction d'école	0,5 pt/an (maxi: 5 pts)	0,5 pt/an (maxi: 5 pts)	0,5 pt / an ( maxi: 5 pts )
Ancienneté dans le poste	1 pt / an ( maxi: 5 pts )	1 pt / an ( maxi: 5 pts )	0,5 pt / an ( maxi: 5 pts )
ATTRIBUTION DE POINTS DE BONUS ZONAGE GEOGRAPHIQUE	GR I : Agents en Ecole REP Plus ( 1 pt par année Maximum 6 pts) GR II : Agents en fonction les éloignées ( voir annexe I ) GR III : Agents en fonction Autres Iles ( voir annexe I ) ( 0,5 pt par année Maximum 5 pts) GR IV : Agents en Fonction dans les CJA ( Voir Annexe I ) ( 0,5 pt par année Maximum 5 pts) Sans possibilité de cumul	GR I : Agents en Ecole REP Plus ( 1 pt par année Maximum 6 pts) GR II : Agents en fonction les éloignées ( voir annexe I ) GR III : Agents en fonction Autres Iles ( voir annexe I ) ( 0,5 pt par année Maximum 5 pts) GR IV : Agents en Fonction dans les CJA ( Voir Annexe I ) ( 0,5 pt par année Maximum 5 pts) Sans possibilité de cumul	GR I : Agents en Ecole REP Plus ( 1 pt par année Maximum 6 pts) GR II : Agents en fonction les éloignées ( voir annexe I ) GR III : Agents en fonction Autres Iles ( voir annexe I ) ( 0,5 pt par année Maximum 5 pts) GR IV : Agents en Fonction dans les CJA ( Voir Annexe I ) ( 0,5 pt par année Maximum 5 pts) Sans possibilité de cumul
DISCRIMINANTS EN CAS D'EGALITE	1) AGS ( ordre décroissant) 2) Valeur dernière note pédagogique 3) Date dernière note pédagogique	1) AGS ( ordre décroissant) 2) Valeur dernière note pédagogique 3) Date dernière note pédagogique	1) AGS ( ordre décroissant) 2) Valeur dernière note pédagogique 3) Date dernière note pédagogique

Pour les postes de direction par INTERIM ou ATP sur lesquels ont été nommés pour la durée de l'année scolaire en cours, un enseignant inscrit sur la liste d'aptitude, l'avis de la CAPL sera prononcé à l'intérieur d'une fourchette laissée à sa libre appréciation, déterminée au cours de ses réunions concernant le mouvement.



Le Vice Recteur  
Jean-Louis BENOIST



Le Ministère de l'Éducation  
Nicole SANQUER-FAREATA

La secrétaire générale du STIP/AEP UNSA Education  
Diana MENG-KOW

La secrétaire générale du SNUIPP  
Yolande SIT SEO YEN